



Rimouski, le 20 mars 2025

Madame Marie-Michèle Tessier, directrice
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les
changements climatiques, de la Faune et des Parcs
675, boul. René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

V/Réf. : Dossier 3211-05-438 (décret 66-2018)
N/Réf. : 154-86-0130 (projet LCACPI)

Objet : Réponses aux questions et commentaires concernant le projet de reconstruction
de la route 293 sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

Madame,

Par la présente, nous vous transmettons les réponses à vos questionnements du 19 février dernier comme complément à notre demande de modification de décret du projet de réaménagement de la route 293 à Notre-Dame-des-Neiges.

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) atteste, par cette lettre, de la concordance des documents joints en version papier et de ceux qui vous seront acheminés sur le lien ShareFile transmis par le biais de monsieur Alexandre Borduas. Bien vouloir traiter ce dossier avec diligence et en collaboration avec notre personnel tout au long du processus de la modification de décret.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur de la coordination
et des relations avec le milieu,

Gabriel Simard-Johnson

GSJ/SR/kt/ig

p. j. Addenda – Réponses du MTMD aux questionnements du 19 février 2025
Annexes

Le 20 octobre 2022, le ministère des Transports est devenu le ministère des Transports et de la Mobilité durable. Le Ministère a fait le choix d'écouler les inventaires de papeterie portant l'ancienne signature ministérielle afin de réduire les coûts et de protéger l'environnement.